



## "Fraîcheur de vivre" : îlot de fraîcheur et de vie !

### Convention de partenariat

Entre la **mairie de Flourens**,  
Dont l'adresse est Place de la Mairie - 31130 Flourens  
Représentée par Madame Marion Rivoire, Maire de la commune

Et

**L'association Le Bruit de la Conversation**, collectif d'éducation populaire et d'urbanisme participatif  
Dont le siège est au 3 place des avions, 31400 Toulouse  
SIRET n°83142560800021  
Représentée par Madame Léna Fauvernier, Cheffe de projets

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule - Contexte du partenariat

---

Depuis 2016, l'association d'éducation populaire et d'urbanisme participatif, Le Bruit de la Conversation, accompagne la participation citoyenne dans des projets d'aménagement du territoire et d'espaces partagés.

Le collectif pluridisciplinaire (d'architectes, urbaniste et paysagiste), souhaite proposer à des collectivités et des structures socio-culturelles ou socio-éducatives de la Région Occitanie le format "Fraîcheur de vivre" pour transformer un îlot de chaleur avec peu d'usages en îlot de fraîcheur et de vie, en associant les habitant·es et usager·es à toutes les étapes du projet (co-diagnostic, co-conception, co-réalisation). L'objectif de ce projet est de sensibiliser au

changement climatique (ses enjeux et les réponses qu'on peut y apporter), d'aller jusqu'à la désimperméabilisation et la réalisation de chantiers participatifs pour transformer l'espace d'intervention (à minima végétalisation) et d'évaluer ensuite la démarche et ses apports.

Pour cette troisième intervention, l'association a une nouvelle fois obtenu des financements et a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux communes et structures de la Région Occitanie. C'est dans ce cadre que la commune de Flourens a candidaté. Après plusieurs échanges et un comité de sélection, c'est cette commune qui a été sélectionnée pour accueillir le projet pilote "Fraîcheur de vivre".

## **ARTICLE 1 - Objet de la convention : Réalisation d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école élémentaire de Flourens**

---

Le projet "Fraîcheur de vivre" consiste à transformer la cour de l'école élémentaire identifiée comme un espace trop minéralisé à Flourens, en îlot de fraîcheur et de vie en associant les enfants, parents d'élèves, professeur.e.s des écoles, personnels ALAE, élu.e.s et technicien.nes de la commune et tout autre partie prenante de la communauté éducative à l'ensemble de la démarche : co-diagnostic, co-conception, co-réalisation par le biais de chantiers participatifs et évaluation.

A l'issue des ateliers de sensibilisation, diagnostic et de co-conception, le collectif Le Bruit de la Conversation fera une proposition d'aménagement et de préconisations à la commune. Il s'agira de transformer cet espace très minéralisé en espace de fraîcheur et de vie pour permettre les usages existants et nécessaires de façon plus vivable, en créer de nouveaux, permettre l'apprentissage et la pédagogie, favoriser l'égalité filles-garçons et l'inclusion, etc. Cela passera, à minima, par la désimperméabilisation et la végétalisation d'une partie de l'espace. Les préconisations pourront proposer d'autres aménagements (revêtement de sols, mobilier, jeux, etc.) que la commune pourra mettre en place avec l'aide ou non du collectif Le Bruit de la Conversation.

Le projet est également l'occasion de sensibiliser les acteur.rices du territoire (petit-es et grand-es) aux enjeux climatiques et de transition écologique. Il s'agira, par l'expérimentation et l'élaboration d'un projet concret, de montrer l'impact des revêtements et aménagements sur la chaleur, le confort et le ressenti, le mode de gestion des eaux de pluies, le type de présence végétale etc. Le chantier sera l'occasion de montrer des solutions concrètes facilement appropriables et de transmettre des savoirs et compétences aux participant-es.

## ARTICLE 2 - Engagements des parties

---

### 2.1. Engagements du collectif Le Bruit de la Conversation

Conformément à la proposition de format "Fraîcheur de vivre", le collectif Le Bruit de la Conversation, ayant un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage, s'engage à :

- Créer des supports de communication du projet (affiches, flyers, page dans le bulletin municipal : à déterminer avec la commune) et les faire valider par la mairie de Flourens avant diffusion
- Organiser et animer des ateliers participatifs de sensibilisation, de diagnostic partagé et de co-conception de la cour d'école (animation et frais de déplacements à sa charge), ainsi que des temps conviviaux de restitution associés.
- Restituer l'ensemble des résultats des ateliers participatifs à la commune, faire valider le diagnostic, le projet de réaménagement, le programme des travaux
- Encadrer des chantiers participatifs à minima de végétalisation de l'espace (sous réserve des financements de la commune)
- Réaliser les travaux qui sont à sa portée et que la commune voudra bien lui confier (à déterminer de concert avec cette dernière à l'issue de la phase de conception, en fonction des compétences en interne du collectif, en régie de la commune ou par l'externalisation de certains postes)

### 2.2. Engagements de la commune

La commune, conformément à son rôle de maîtrise d'ouvrage, s'engage à :

- Transmettre les informations nécessaires pour mieux comprendre le territoire et le site (diagnostic et études existantes et/ou en cours, plans du site, plan cadastral numérisé, plans des réseaux, etc.) mais aussi le contexte social et politique.
- Engager les démarches administratives et procédures nécessaires à la réalisation des travaux (fouilles archéologiques préventives, DICT le cas échéant, dépôt du permis, etc)
- Faciliter le lien avec les différent·es acteur·rices du territoire (école, associations locales, habitant·es, etc) et services de la mairie
- Utiliser ses différents moyens de communication (impression des affiches / flyers notamment créés par le collectif, listing parents d'élèves et membres de la communauté éducative, bulletin municipal et/ou de l'école, site internet, etc.) et ses ressources humaines pour former un groupe de travail "enfants" et un groupe projet constitué de représentant·es de la communauté éducative et de la commune (professeur.e.s des écoles, animateur·rices ALAE, technicien·nes et élu·es de la commune, représentant·es du groupe de travail "enfants" etc), mais aussi pour informer

et inviter les différent·es usager·es de l'école et, le cas échéant, les habitant·es de la commune

- Faciliter l'accès au site et, si nécessaire, à des locaux pour organiser des ateliers participatifs, des temps de travail, etc
- Réunir un comité de pilotage au sein de la mairie pour suivre l'avancée de "Fraîcheur de vivre" et valider les différentes étapes (au moins 4 réunions : au lancement, après le diagnostic, après la conception, après le chantier)
- Garantir la réalisation des travaux (fournitures, matériel, éventuellement location de matériaux ou prestataires) et le financement de l'encadrement du chantier par le collectif Le Bruit de la Conversation (à minima sur la partie végétalisation participative) : montant fixé lors de la planification des travaux, à l'issue de la conception
- Soutenir le collectif Le Bruit de la Conversation sur la partie chantier / travaux : en participant à la recherche des matériaux / fournisseurs, en impliquant ses services techniques ou des prestataires éventuels dans la préparation et l'encadrement des chantiers, en facilitant la gestion et le réemploi des déchets, etc.
- Poursuivre le projet validé collectivement si des travaux restent à faire après l'intervention du collectif Le Bruit de la Conversation (création / installation de mobilier, plantation d'arbres, etc.)
- Veiller à ce que la gestion et l'entretien de la cour soient suivis et réalisés correctement (à la charge de la mairie et/ou par un collectif d'usager·es de la cour)
- Tenir informé dès que possible le collectif Le Bruit de la Conversation des difficultés éventuelles rencontrées ayant des incidences sur la bonne conduite de ce projet dans son intégralité (budget, calendrier, etc.)
- Prendre en compte les résultats de la concertation et respecter le projet imaginé avec les usager·es de la cour et parties prenantes du projet dans la limite de la faisabilité technique et économique. Rendre transparents le processus et les causes des décisions prises.
- Informer le collectif Le Bruit de la Conversation de l'avancée du projet et répondre à ses sollicitations, notamment sur des sujets comme l'évaluation et les impacts du projet à court et moyen terme.

### 2.3. Engagements communs

Les deux parties s'engagent à :

- Mettre en oeuvre leurs ressources et compétences pour faire aboutir le projet, dans le respect des objectifs initiaux et du calendrier prévisionnel
- Communiquer régulièrement pour un bon suivi et déroulement du projet
- Diffuser et valoriser le projet auprès du grand public mais également de partenaires ou autres communes
- Évaluer ensemble les impacts du projet à court, moyen et plus long terme sur les usages, la biodiversité, le cycle de l'eau, la chaleur (mesure de température qui doit avoir diminué) et le confort, etc. Pour information, les

indicateurs visés : au moins 3 événements conviviaux et de valorisation, au moins 30 usager.es directement touché.es (ateliers ou événements), diminution de la température de l'espace d'intervention, au moins 1/3 de l'espace aura été retravaillé.

- S'entraider dans la recherche de financements le cas échéant et transmettre les informations nécessaires à la structure demandeuse.
- Transmettre aux membres de l'école et aux habitant.es de la commune l'avancée du projet ainsi que les choix faits en exposant clairement les raisons qui y ont mené.

## **ARTICLE 3 - Responsabilité et assurances**

---

Le format d'intervention n'est pas une mission de maîtrise d'œuvre et aucune assurance décennale n'est donc possible.

Il s'agit d'une mission d'animation d'un dispositif de concertation citoyenne sur laquelle nous engageons notre responsabilité civile professionnelle qui couvre les participant.es durant nos actions (ateliers, chantiers participatifs, etc.).

Le cas échéant, des prestataires extérieurs pourront être mobilisé.es pour effectuer une partie des travaux (à déterminer suite à la phase de conception), à la charge de la commune.

## **ARTICLE 4 - Durée et calendrier**

---

La convention prend effet le 21 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.  
La convention pourra être renouvelée si nécessaire.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Lancement et cadrage du projet de juillet 2025 à septembre 2025 inclus : premières réunions et échanges pour préciser le calendrier, rencontrer les acteur.rices, les modalités de suivi, le budget et les pistes de financements, les moyens de communication, les dates et formats des ateliers participatifs, etc.

De octobre à décembre 2025 : Diagnostic partagé du site avec 2 ateliers participatifs avec les enfants de l'école et un atelier participatif avec un groupe projet, ainsi qu'un document de synthèse à diffuser et afficher dans l'école. Un moment festif de restitution ouvert au grand public sera également proposé afin de tenir informé.e et se projeter collectivement vers les suites.

De janvier 2026 à mars 2026 : Co-conception de l'îlot de fraîcheur avec 2 ateliers participatifs de co-conception avec les enfants ainsi qu'un atelier participatif proposé au groupe projet composé des parties prenantes du projet. Un document de synthèse (plan de la cour et des espaces à débitumiser / végétaliser, essences végétales à planter, mobilier et aménagements imaginés, budget prévisionnel des travaux et besoins logistiques) sera réalisé à l'issue de la conception, après précision par les équipes du Bruit de la Conversation et validation de la mairie. Un moment festif de restitution sera organisé pour donner à voir le travail réalisé et l'aboutissement de l'esquisse, mais aussi tracer les futures installations afin de préfigurer les futurs usages. Un temps d'échange avec les équipes pédagogiques pourra être organisé afin de faire le bilan des usages testés avant les travaux. Le plan sera retravaillé en conséquence.

De avril à octobre 2026 : Préparation et organisation du chantier. Le collectif et la mairie décideront conjointement ce qui sera réalisé en interne, par le collectif ou par un prestataire extérieur. Selon, le collectif réalisera un devis pour ses prestations et recherchera, conjointement avec la commune, des fournisseurs et matières premières. Cette phase consistera également en la réalisation de travaux préparatoires si nécessaires, à la charge de la commune, et la réalisation du chantier (notamment par le collectif Le Bruit de la Conversation puisque certains postes seront proposés en participation).

Un moment festif d'inauguration sera organisé pour rendre compte de l'expérience collective et faire part de l'évolution de la cour.

Été / Automne 2027 : Un premier temps d'évaluation de la démarche et de ses impacts.

## **ARTICLE 5 - Budget et financements**

---

L'association Le Bruit de la Conversation ayant obtenu à ce jour des financements pour le projet "Fraîcheur de vivre" (mécénat de la Fondation de France, de l'Agence de l'eau et de la Caisse des Dépôts) s'engage à prendre à sa charge les frais du collectif pour :

- le pilotage et le suivi du projet
- l'organisation et l'animation des ateliers participatifs de diagnostic et de co-conception
- l'organisation de moments festifs de restitution
- la réalisation de l'évaluation du projet

La commune aura à sa charge :

- Les frais de communication (impression et diffusion)
- La prise en charge des frais liés aux travaux : main d'oeuvre (collectif Le Bruit de la Conversation et/ou prestataires extérieurs), matériaux,

fournitures, location de matériel, etc. Le budget sera précisé courant 2026 suite à la phase de co-conception.

- Les frais de réception liés aux événements festifs à la fin de chaque phase.
- Le soutien du collectif Le Bruit de la Conversation pour son aide sur la réalisation des documents pour le dépôt du permis mais aussi la rédaction de dossiers de consultation des entreprises et le lien avec les entreprises extérieures le cas échéant, tout comme la préparation du chantier. Ce montant couvrira également les conseils du collectif Le Bruit de la Conversation sur la recherche de subventions et le choix des végétaux ainsi que la réalisation de tout ou partie du chantier en fonction de ce qui est décidé à l'issue de la conception. De plus, la mairie prendra en charge l'encadrement des chantiers participatifs (postes à définir conjointement, par exemple végétalisation, réalisation de peinture à usages ludiques, peinture de mobilier...) proposés par Le Bruit de la Conversation.

Fait à Toulouse le 21/07/2025,

**Pour Le Bruit de la Conversation**

Madame Léna FAUVERNIER  
Cheffe de projets



Le Bruit de la Conversation  
3, Place des Avions  
31420 TOULOUSE  
Tél. : 07 67 28 87 11  
www.lebruidelaconversation.com  
SIRET : 831 425 603 00021

**Pour Flourens**

Madame Marion Rivoire  
Maire de Flourens